



15ème législature

Question N° : 34827	De Mme Constance Le Grip (Les Républicains - Hauts-de-Seine)	Question écrite
Ministère interrogé > Europe et affaires étrangères		Ministère attributaire > Europe et affaires étrangères
Rubrique >Union européenne	Tête d'analyse >Traitement médiatique réservé aux sujets européens en France	Analyse > Traitement médiatique réservé aux sujets européens en France.
Question publiée au JO le : 08/12/2020 Réponse publiée au JO le : 04/05/2021 page : 3910 Date de signalement : 30/03/2021		

Texte de la question

Mme Constance Le Grip appelle l'attention de M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur le traitement médiatique réservé aux sujets européens en France. En effet, l'actualité et les actions de l'Union européenne demeurent par trop absentes de la couverture des enjeux politiques réalisée par les principaux médias audiovisuels. Dans une tribune publiée récemment et dont Mme Le Grip est co-signataire, l'Association des journalistes européens et le Mouvement européen rappellent que le traitement médiatique dédié aux questions européennes en France est un réel enjeu citoyen. Les réalisations de l'Union se voient assigner une place mineure dans l'actualité française alors que le soutien à l'appartenance à l'UE est de plus en plus critique en France. À titre d'exemple, le discours sur l'état de l'Union européenne, prononcé en septembre 2020 par la présidente de la Commission européenne au Parlement européen, n'a été diffusé sur aucune chaîne d'information en continu et n'a fait l'objet d'aucun commentaire ni analyse sur les chaînes du service public audiovisuel ! Aussi, une étude de la Fondation Jean-Jaurès et de l'INA démontrait en 2019 que les principales chaînes de télévision et de radio hexagonales ne consacraient que 3 % de leurs journaux aux enjeux européens. Or ces deux médias comptent parmi les premiers moyens d'information des Français. De plus, dans une enquête d'opinion publiée en mars 2020, 55 % des Français se déclarent mal informés sur l'actualité de l'Union européenne, alors que 72 % des personnes interrogées souhaiteraient être davantage informées sur ces mêmes sujets. Il existe depuis 2019 pour les territoires ultramarins français, un « pacte pour la visibilité des outre-mer », pacte qui vise à instituer des indicateurs chiffrés permettant de matérialiser les progrès à réaliser par les chaînes. En vue de la présidence française du Conseil de l'Union européenne en 2022 et comme proposé dans la tribune conjointe de l'Association des journalistes européens et du Mouvement européen, elle souhaiterait savoir si le Gouvernement va proposer un « pacte pour la visibilité de l'Union européenne » au secteur audiovisuel public afin d'assurer une information claire et lisible aux citoyens français et donc européens quant aux sujets liés aux institutions européennes.

Texte de la réponse

Plusieurs émissions de télévision (Ici l'Europe, France 24 ; Avenue de l'Europe, France 3 ; La faute à l'Europe, France info) et de radio (Carrefour de l'Europe, RFI ; Café Europe et Vrai/Faux de l'Europe, France Inter ; Micro européen, France info) sont consacrées au traitement de l'actualité européenne et des questions européennes de manière générale. Ces émissions pourraient gagner davantage en visibilité, en fonction de l'heure ou de la périodicité de leur diffusion. Les élections du Parlement européen en 2019, puis la crise sanitaire que nous

traversons, ont montré que nos concitoyens souhaiteraient être davantage informés sur les questions européennes. Nous devons accompagner cette demande, car l'accès à l'information européenne est capitale pour renforcer un sentiment d'appartenance concret au projet européen et une citoyenneté européenne vécue. La possibilité de répliquer le "pacte pour la visibilité des Outre-mer" avec un "pacte pour la visibilité de l'Union européenne" dans l'audiovisuel public pourra être étudiée avec attention. Nos postes diplomatiques à l'étranger ont aussi apporté leur concours au rapport d'information sur la prise en compte des sujets européens dans les médias de leurs pays de résidence, en cours de réalisation par la commission des Affaires européennes de l'Assemblée nationale. Ce rapport permettra de dresser un état des lieux du traitement médiatique des questions européennes dans les autres États membres, de situer la France par rapport à ses voisins et d'en tirer des pistes d'amélioration. 2021 et 2022 constitueront des années charnières avec la Conférence sur l'avenir de l'Europe et sa déclinaison nationale, et la présidence française du Conseil de l'Union européenne au premier semestre 2022, lors de laquelle la France aura à cœur de veiller à ce que les sujets européens gagnent en visibilité dans les médias français. Cela figure d'ailleurs dans la feuille de route de l'audiovisuel public pour la période 2020-2022.